



Remboursement Fond de garantie d'une dette pénale

Par **azerty54**, le **16/02/2015** à **18:35**

Bonjour,rnrnJ'ai une dette pénale à rembourser auprès du Fond de Garantie. Je gagne 600 € par mois et ils me demande de leur verser 10 % de mon salaire, ce qui est énorme vu ce que je gagne. On t il le droit de m'obliger à donner 10 % de mon salaire ? Puis-je donner moins ?rnrnEn vous remerciant pour vos réponses.

Par **aguesseau**, le **16/02/2015** à **19:08**

bjr,rnle fonds de garantie a avancé l'argent pour vous, il est logique qu'il demande à ce que vous remboursiez votre dette qui a mon avis, n'a rien de pénale.rnessayez de négocier un montant plus faible mais si la dette est importante, vous risquez de rembourser tout votre vie.rnsi vous ne pouvez pas payer, cet organisme peut mettre une procédure de saisie sur vos rémunérations dont le montant est fonction de vos revenus annuels, dans votre cas, un revenu annuel de 7200 € autorise une saisie de 10% de vos revenus c'est ce qu'il vous propose.rncdt

Par **moisse**, le **16/02/2015** à **19:10**

OuirnLe plafond saisissable dans votre cas est d'environ 45 euros/mois.rn1ere tranche de 0 à 310 euro/mois à 1/20 saisissablern2eme tranche de 310 à 605,00 euro par mois à 1/10 saisissable.rnSoit 1/20 de 310,00 = 15.50 euro plus 1/10 de 600-310=290 soit 29.00 euro.rnTotal 15.50 + 29.00=44.50 euro